

Séance du 03 Novembre 2015

L'an deux mil quinze, le trois novembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 29 Octobre 2015.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Eliane Le Morzadec, Daniel Darcel, Mikaël Broussot, Jean Morvant, Oliviero Maxime, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Sandrine Pérès, Daniel Le Rouzic, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

Etaient absent(e)s excusé(e)s: Caroline Le Morzadec (procuration à Eliane Le Morzadec),

Secrétaire : Sandrine Pérès

Présentation de la Mission Locale de Centre Bretagne

- Intervention de Madame PHILIPPE, directrice

La mission locale du Centre Bretagne est une association loi 1901 qui a une mission de service public pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Les missions locales agissent en collaboration avec les acteurs du territoire sur plusieurs thématiques : emploi, formation, logement, santé, mobilité, handicap.... La mission locale accueille les jeunes, les informe et les accompagne dans leur projet professionnel. La démarche du jeune doit être volontaire, il doit être inscrit à Pôle Emploi et il doit s'engager par rapport à son parcours. L'objectif final étant l'insertion par l'emploi qui tient compte des problématiques de formations. Pour les jeunes en grande difficulté un accompagnement par une conseillère psychologue est mis en place.

Travaux (Mr Leray Jean-Michel)

- **Travaux à la salle polyvalente** : le bardage et le changement de 3 portes étaient prévus en début d'année mais les infiltrations d'eau importantes ont nécessité une intervention d'urgence sur la toiture, les chenaux ont été changés avec reprise des ardoises par l'entreprise Grevese coût 6444€/TTC, les 3 portes de la salle seront changées par l'entreprise Le Falher coût 4 858.00€/TTC. La réparation de la porte extérieure de la scène doit être réalisée avant la fin de l'année coût 720€/TTC.

- **Mairie** : la téléphonie de la mairie n'a plus de maintenance du fait de la vétusté de l'installation qui date de 25 ans. Me Fernandes conseillère chez Orange préconise dans un premier temps de refaire le câblage informatique le devis de l'entreprise Rouillé s'élève à 2 070.00€/TTC.

- **Audit des installations des éclairages publics** : a été réalisé par Morbihan Energies (SDEM) et s'est porté sur tous les éclairages de la Commune. 102 point lumineux sont rattachés à 7 armoires de commandes. Sur les 7 armoires, 3 sont considérées comme vétustes : Groës-Coët, rue des Moulins, rue du Stade et devront être remplacées pour des raisons de sécurité et d'accessibilité au public. Le coût du remplacement s'élève à 7 250.00€ dont 5 000€ à charge de la Commune.

Sur les 102 lampes existantes, 36.30% sont dites « énergivores », ce sont des lampes MBF « ballon fluorescent » qui ont une efficacité lumineuse inférieure à 80lm/w et leur commercialisation s'achèvera en 2015. Le coût de remplacement des 37 lampes s'élève à 27 390€/H. Le coût annuel de maintenance des installations s'élève à 2 224€/TTC.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2016 le changement des armoires. La proposition de maintenance n'est pas retenue, il est envisagé le changement des lampes progressivement.

- **Diagnostic énergétique à l'école Arc en Ciel** : a été réalisé par Mr Champot du Pays de Pontivy. L'école date de 25 ans, de gros travaux seraient à envisager, isolation, fenêtres ainsi que le changement de la chaudière. Des radiateurs seraient à rajouter afin de doubler le circuit. Un devis de changement de la chaudière a été sollicité, il s'élève à 14 000€. Le Conseil Municipal sollicite à ce titre le fonds de concours de Pontivy Communauté en renonçant au solde restant sur l'opération d'aménagement du bourg.

Dossier Commerce de Proximité

- **Rapport du CAUE et de la CCI** : l'ensemble des élus a été destinataire des documents. La CCI a émis un avis réservé et s'est basé sur des évaluations.
- **Présentation de l'EPF Bretagne – signature d'une convention**
L'établissement public foncier de Bretagne est un établissement d'état habilité à acquérir et à assurer le portage foncier de biens immobiliers à la demande des collectivités pour faciliter la réalisation de leurs projets d'aménagement d'intérêt général. La commune pourrait donc solliciter l'EPF pour le projet de commerce de proximité, dans ce cas l'EPF achèterait le bâtiment et serait également chargé de la négociation. Le remboursement se ferait au bout de 7 années.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à adresser une lettre d'intention sur le projet et à signer une convention pour une durée déterminée avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Local « Ty er Barrez »

- **Convention, loyers, charges**
Un bail de location avait été signé en 2000 pour finir en octobre 2008. Le loyer était de 487,84€ par an et payable au plus tard le 31 décembre de chaque année.
Depuis 2008 le loyer n'a pas été payé par l'association diocésaine. A la demande de la présidente de la paroisse, le comité a décidé de ne plus louer le local Ty er Barrez. Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le trésorier afin de régulariser les loyers impayés qui représentent une somme de 2 927€ ainsi que 700€ pour les charges de chauffage.
Le comité paroissial souhaiterait s'acquitter de 3 années étant donné qu'il n'avait pas reçu d'avis de sommes à payer. Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de réclamer les 6 années dues. 9 pour, 4 souhaitent négocier, 2 abstentions.

Présentation des travaux du groupe de travail

Le dépôt de pains et journaux a ouvert le 28 septembre suite à la cessation d'activité de Thérèse. Le Maire remercie les élus qui se sont rendus disponibles. Depuis 5 semaines le dépôt est ouvert le lundi par Sylvie Darcel, du mardi au vendredi par Martine Rouditch, bénévole et par les élus le week-end. Le dépôt fonctionne bien et permet de créer un lien social. L'ensemble des sommes encaissées sont reversées au boulanger.

Projet de création d'une épicerie

Le groupe de travail souhaite élargir le dépôt de pains et journaux et mettre en place d'une épicerie à partir du 16 novembre. Le Maire a pris contact avec le gérant d'une enseigne qui se propose de fournir l'épicerie à prix coutant et de mettre en place l'agencement du local. Il s'agit tout simplement d'une délocalisation de l'enseigne. 200 références de produits seront proposées. Actuellement il n'y a pas de relation employeur-employé pour cette activité puisqu'elle fonctionne en bénévolat.

La mise en place de l'épicerie ne permettra pas de fonctionner en ce sens, le groupe de travail propose d'**embaucher une personne en contrat aidé CAE**. Le Maire propose de recruter par l'intermédiaire de Pôle Emploi une personne en contrat aidé 24 heures par semaine, les 20 premières heures sont prises en charge par l'Etat au taux de 70% sauf si la personne réside en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) dans ce cas le taux de pris en charge est de 85%.

Si la commune s'engage à payer 150 heures de formation à la personne recrutée, la prise en charge de l'Etat serait de 85% sur les 24 heures. Le groupe de travail va s'attacher à ce que la personne recrutée puisse devenir la gérante de la future épicerie. Des formations seront obligatoires, le permis d'exploitation pour l'ouverture d'un débit de boisson et une formation hygiène alimentaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir une épicerie et recruter une personne en contrat aidé, autorise le Maire à signer le contrat.

Commission Culture (Eliane Le Morzadec)

- **Résidence Mil Tam** : la compagnie d'artistes « La Soupe Cie » sera en résidence à la salle polyvalente du 2 au 12 novembre. L'accueil d'artistes sur le territoire permet de tisser des relations entre les habitants et de travailler en partenariat avec l'école, occasion privilégiée pour les enfants de la commune. Le mercredi 11 novembre un « goûter résidence d'artiste » aura lieu à 17H30 à la salle polyvalente, ouvert à tous afin de découvrir le spectacle de la compagnie.
En mai 2016 une représentation sera offerte à toute la population.
- **Spectacle de Noël** : aura lieu le vendredi 4 décembre à la salle polyvalente, ouvert à tous.

Délibérations à prendre

Médiathèque : Le Maire informe le Conseil Municipal que des livres empruntés à la Médiathèque par les abonnés ne sont parfois pas restitués.

2 types de livres sont concernés, les livres appartenant à la Médiathèque de Séglien, et les livres appartenant à la Médiathèque Départementale. Le Conseil Municipal décide de relancer par courrier les personnes identifiées et de facturer les livres qui ne seront pas rendus appartenant à la Médiathèque Départementale. Un titre de recette sera émis avec facture à l'appui.

Remboursement de la formation de Me Marine Le Moal

L'animatrice intercommunale doit suivre une formation BAFA qui sera prise en charge par Séglien, coût 555€. Une participation du 1/3 sera demandée aux communes de Silfiac et Saint-Aignan. Un titre de recette sera émis à cet effet.

Décisions modificatives budgétaires : Le remplacement du fourneau à la cantine municipale nécessite une modification budgétaire :

2315 : effacement des réseaux – 2000€

2188 : achat de matériel : + 2 000€

Frelon asiatique : le Conseil Départemental ne subventionne plus la destruction des nids de frelons. Le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge la quote-part restant à charge sachant que Pontivy Communauté verse une aide financière de 50%.

Piégeurs de ragondins : la campagne de lutte contre les ragondins organisée par le FGDON a débuté. Une indemnité pour frais de déplacement de 50€ est attribuée aux piégeurs.